

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

ACCEPTER

VOUS DEMANDEZ LE REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES, SUITE DE L'ANNULATION D'UNE COMMANDE POUR DÉFAUT DE LIVRAISON

Date de publication : **17/04/2019** - Commerce/services

Vous avez demandé au vendeur l'annulation de votre commande, car les délais de livraison n'ont pas été respectés, malgré votre mise en demeure ([article L. 216-2 du code de la consommation](#)).

Selon l'[article L. 216-3 du code de la consommation](#), les sommes versées au moment de la commande (acompte ou totalité du prix) doivent vous être intégralement remboursées, au plus tard dans les quatorze jours suivant la date de l'annulation du contrat (c'est-à-dire la date à laquelle le vendeur a reçu votre lettre recommandée l'informant de votre décision d'annuler la commande).

Passé ce délai, la somme est majorée de plein droit. Ainsi, la majoration est de 10 % si le remboursement intervient au plus tard trente jours au-delà de ce terme, de 20 % si le remboursement intervient jusqu'à soixante jours après, et de 50 % ultérieurement ([article L. 241-4 du code de la consommation](#)).

Lettre recommandée avec avis de réception ou LRE (par précaution)

Madame, Monsieur,

Le (date de la commande), j'ai acheté dans votre magasin (précisez l'objet : meuble, outillage?) (ou) j'ai signé un contrat pour la prestation de services (indiquez la prestation prévue). Cet article n'ayant pas été livré dans les délais (ou) la prestation de services n'ayant pas été effectuée, je vous ai informé le (date) de ma décision d'annuler la commande, comme l'article L. 216-2 du code de la consommation m'y autorise.

Au moment de la signature du contrat, j'avais versé (?) euros.

Le contrat étant résolu depuis le (date de réception par le vendeur de votre lettre recommandée l'informant de votre décision d'annuler le contrat), vous devez me rembourser cette somme intégralement au plus tard dans les quatorze jours, conformément à l'article L. 216-3 du code de la consommation. Faute de quoi cette somme sera majorée de plein droit de 10 % si le remboursement intervient au plus tard trente jours au-delà de ce terme, de 20 % jusqu'à soixante jours, et de 50 % ultérieurement (article L. 241-4 du code de la consommation).

Je vous remercie de me rembourser le plus rapidement possible et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/vous-demandez-le-remboursement-des-sommes-versees-suite-de-lannulation-dune-commande-pour>